



Transport par  
**TAXIBUS**  
"MINIBUS"  
450 224-8800

Assemblée régulière  
Comité administratif

Date: 26 novembre 2019  
Heure: 9 heures

Hôtel de ville de Prévost  
2870, Boul. Curé-Labelle, Prévost

## PROCÈS-VERBAL

### MEMBRES PRÉSENTS

Paul Germain – Président  
Xavier-Antoine Lalande – Vice-président  
Roger Hotte – Administrateur  
Michel Fortier – Trésorier  
Bruno Laroche – Administrateur  
Léna Bergeron - Administratrice  
Pierre Daigneault - Administrateur  
Nicole Houle - Administratrice

### MEMBRES ABSENTS

Louise Gallant – Administratrice  
Linda Lalonde – Secrétaire

Louise Bourgeois – Directrice générale

#### 1. Mot de Bienvenue

Que la séance soit ouverte suite au mot de Paul Germain à 9 heures 10.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

No. Résolution : AR.20191126.2  
Il est proposé par : Nicole Houle

Que l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil d'administration sur l'avis de convocation, soit adopté avec ajout aux varia.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 3. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2019

No. Résolution : AR.20191126.3  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Que le procès-verbal du 29 octobre 2019 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Suivi au procès-verbal du 29 octobre 2019**

La résolution pour une demande à la ville de St-Jérôme d'obtenir l'ajout d'un arrêt à l'intersection de la rue Lajeunesse et rue Godard a été acheminée à la MRC Rivière-du-Nord.

Le plan de développement a été envoyé au ministère des Transports pour compléter le dossier de demande de subvention en transport collectif.

#### **5. Correspondance**

Louise Bourgeois demande à Roger Hotte des nouvelles au sujet du montant de 20 000\$ pour l'année 2018 qui reste à venir pour la subvention du transport collectif. Roger Hotte mentionne que ce montant suivra bientôt suite à la remise du plan de développement.

Une plainte a été acheminée au bureau du TAC MRC RDN de Mme Lépine, directrice adjointe de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides, que la prise en charge des chauffeurs n'est pas toujours respectée. Louise Bourgeois attend un suivi auprès de Mme Lépine.

#### **6. Adoption des comptes à payer au 26 novembre 2019**

No. Résolution : AR.20191126.6

Il est proposé par : Léna Bergeron

Il est résolu d'adopter la liste des comptes à payer du chèque no 5267 au chèque no 5291 pour l'adapté pour un montant de 26 025.18\$ et du chèque no 929 au chèque no 938 pour le collectif pour un montant de 14 790.43\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7. Adoption des rapports budgétaires**

Étant donné que les factures des compagnies de taxi ne sont pas complétées, ce point est remis à la prochaine rencontre.

#### **8. Adoption de la mise à jour de la politique salariale**

No. Résolution : AR.20191126.8

Il est proposé par : Bruno Laroche

Il est résolu d'adopter la mise à jour de la politique salariale tel que présenté avec modification d'enlever l'article 13.2 et que le 13.3 devient le 13.2 pour les années 2020, 2021 et 2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **9. Adoption pour ajout de 3 arrêts à St-Hippolyte et un ajout à St-Colomban**

No. Résolution : AR.20191126.9  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est résolu d'adopter les points d'arrêts suivants à St-Hippolyte, H-30 à l'intersection de la rue de la Promenade et rue des Sentiers, la H-31 à l'intersection rue des Ornes et chemin du Lac-Connelly et H-32 à l'intersection de la 230e et chemin des Quatorzes-îles.

Il est résolu d'adopter le point d'arrêt C80 à St-Colomban à l'intersection de la rue des Roseaux et rue Jacques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10. Adoption de l'horaire des rencontres pour l'année 2020**

No. Résolution : AR.20191126.10  
Il est proposé par : Nicole Houle

Il est résolu d'accepter l'horaire des rencontres pour l'année 2020 avec modification pour le mois de juin soit changer le 23 juin pour le 16 juin 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **11. Cadeau de Noël des employées**

No. Résolution : AR.20191126.11  
Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Il est résolu de donner à chaque employée du TAC MRC RDN un montant de 50.00\$ chacune comme cadeau de Noël.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **12. Suivi enregistreur d'appel**

Louise Bourgeois a procédé a une demande de soumission à la compagnie Komutel qui remplace le logiciel Novo Solo. Le montant proposé est de 10 672.03\$. Suite à ce montant élevé, Louise Bourgeois a procédé à des vérifications auprès des autres organismes de transport. La suggestion est que les appels soient enregistrés sur le serveur de la MRC RDN. Roger Hotte fera un suivi à ce sujet.

## **13. Varia**

### **13.1 Mandat pour un ou une chargé(e) de projet**

Attendu que le conseil d'administration et les élus du transport adapté et collectif sont en faveur d'une refonte du système de transport collectif du TAC MRC RDN.

Attendu que les usagés du transport collectif auront l'opportunité dans la nouvelle offre de transport de réserver par téléphone ou par internet et éventuellement via une application mobile avec géolocalisation une heure à l'avance, 7 jours sur 7 leur course.

Attendu qu'un chargé de projet est requis pour la mise en place de la nouvelle offre de transport collectif.

Attendu que la ville de Prévost dispose d'une ressource interne jusqu'en février ayant les qualités nécessaires pour élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre en la personne de Céline Milot;

Attendu que la Ville de Prévost est disposée à prêter cette ressource jusqu'à un maximum de 80% de sa tâche au TAC MRC RDN à son coût plus avantages sociaux.

EN CONSÉQUENCE, que le TAC MRC RDN loue les services de Mme Céline Milot à la Ville de Prévost au coût de la Ville de Prévost jusqu'à son départ en congé de maternité en fonction du temps réellement consacré au dossier.

No. Résolution : AR.20191126.13.1

Il est proposé par : Nicole Houle

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13.2 Résolution d'embauche d'employé au TAC MRC RDN**

No. Résolution : AR.20191126.13.2

Il est proposé par : Xavier-Antoine Lalande

Suite au départ de l'employé le 6 novembre 2019 du TAC MRC RDN engagé en date du 2 juillet 2019, il est résolu d'engager Sylvie Raymond en date du 4 novembre 2019 selon la politique salariale d'embauche selon la recommandation de la directrice générale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

14. La prochaine réunion se tiendra le 17 décembre 2019 à 9 heures

15. Levée de la réunion

No. Résolution : AR.20191126.15

Il est proposé par : Bruno Laroche

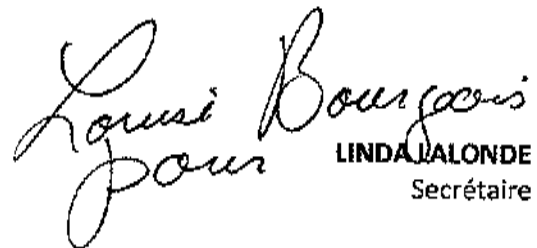
Que la séance soit levée à 10 heures 40.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal  
Sont considérées signées.



**PAUL GERMAIN**  
Président



**LINDA JALONDE**  
Secrétaire